



## Demission du travail ou rupture de contrat

Par **stephkenf**, le **09/08/2016** à **16:13**

bonjour,je souhaite déposer ma demission d 'ici novembre et je voudrais savoir combien s elevera mon solde de tout compte sachant que je travaille depuis fvrier 2008 jusqu'a maintenant et mon salaire brut est de 2047 euros brut et je n ai pas pris mes CP qui sont de 5 semaines.Merci de me repondre

Par **P.M.**, le **09/08/2016** à **16:40**

Bonjour,

L'ancienneté dans l'entreprise n'entre pratiquement pas en ligne de compte au niveau des indemnités puisque c'est une démission, éventuellement pour la durée du préavis prévu à la Convention Collective applicable...

En plus des 5 semaines de congés payés dont il est curieux que l'employeur ne vous en fasse pas prendre d'ici le 31 octobre vous aurez droit à ceux acquis vraisemblablement depuis le 1er juin, c'est donc un calcul au dernier jour du préavis qui sera possible précisément...